
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue à huis clos, selon l'arrêté ministériel du MAMH, et conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 15 mars 2021, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

MINUTE DE SILENCE

Le Conseil municipal prend une minute de silence et dédit la présente séance en hommage aux plus de 10 000 victimes de la COVID-19, au personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et sécurité de la population ainsi qu'aux organismes communautaires et les associations locales qui ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin.

RÉSOLUTION C-21-013

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-014

Lecture et adoption des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 février 2021 et du 1er mars 2021

Lecture est faite des procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 février 2021 et du 1^{er} mars 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux des séances de la Commission permanente du 15 février 2021 et du 1^{er} mars 2021 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-015

Adoption de la liste des comptes à payer No. 3-0-2021 et ratification de la liste des chèques émis No.3-1-2021

Les listes des comptes à payer No. 3-0-2021 et des chèques émis No. 3-1-2021 sont soumises pour acceptation.

Il est proposé par M. Serge Baron,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE la liste des comptes à payer **No. 3-0-2021** au montant de **33 173,51 \$**, ainsi que les listes des chèques émis **No. 3-1-2021** au montant de **308 531,97 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-016

Nomination du maire-suppléant

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE conformément à l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseiller **Jacques Renaud** soit nommé pour remplir la charge de maire-suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-21-017

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Renaud,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier